

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 19 (Rect)

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 282 par les mots :

« sous réserve qu'un agent humain ou plusieurs demeurent en situation de contrôle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les avancées techniques en matière d'automatisation posent pour les armées des questions éthiques délicates.

Alors que le présent rapport souligne justement les risques que représente le nivellement technologique ; il manifeste, paradoxalement, une confiance exagérée dans la capacité des technologies de pointe de faire atteindre à la France et à ses armes leurs objectifs.

Afin de se prémunir de toute dérive, le présent amendement vise à placer effectivement les dispositifs les plus récents sous contrôle humain.